

**PROCES-VERBAL
DESCRIPTIF**

**L'AN DEUX MIL VINGT CINQ
ET LE VINGT HUIT AOUT**

A LA REQUETE DE :

La société **COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**, société anonyme immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 382506079, dont le siège social est 59 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège

Qui fait élection de domicile en la société AHB L AVOCATS, avocats au Barreau de Bordeaux, 56 avenue de la République 33000 BORDEAUX représentée par Maître Gwendal LE COLLETER, laquelle se constitue pour le requérant sur les présentes poursuites de saisie immobilière.

Agissant en vertu de :

- D'un jugement rendu le 15/12/2022 par le Tribunal Judiciaire de Bordeaux, signifié aux parties et n'ayant pas fait l'objet de recours,
- Un commandement de payer aux fins de saisie immobilière signifié en date du 20/06/2025.

En conséquence et déférant à cette réquisition,

Je, Laurent VIDARD

Commissaire de Justice Associé au sein de la SAS BOCCHIO ET ASSOCIES, Titulaire d'un office de Commissaires de Justice à la résidence de BORDEAUX (33070), y demeurant 185 Cours du Médoc,

Me suis transporté ce jour à 09h30, lieu-dit Pas du Prat 33650 SAINT SELVE.

Là étant, en présence de :

- Monsieur Jean-François BORDELAIS, adjoint au maire de la commune de Saint Selve,
- La société HAFID, serrurier,
- La société ETIC, diagnostiqueur,

J'ai procédé aux descriptions suivantes :

Le bien dont il s'agit est un immeuble d'habitation inachevé positionné sur les parcelles cadastrées n° A1828 pour 33ca, n° A1830 pour 20ca, n° A1831 pour 01a 33ca et n° A1833 pour 03a 09ca

La superficie totale de la maison est précisément indiquée dans le rapport de métrage établi ce jour même par la société ETIC et annexé au cahier des charges.

Le bien dont il s'agit est actuellement inoccupé.

CONSTATATIONS EXTERIEURES

Le terrain, clos, est arboré avec de la végétation non entretenue. La maison est positionnée au milieu de la parcelle.

Le bien est constitué d'une maison en cours de construction non achevée. Selon les déclarations de Monsieur BORDELAIS, adjoint au maire, un permis de construire avait été accordé par la mairie de Saint Selve sans qu'il puisse me donner plus de détails mais en me précisant toutefois que la construction a moins de 10 ans.

A l'avant de la parcelle et donnant sur la rue, je constate la présence d'un vieux panneau d'affichage d'autorisation d'urbanisme dont les mentions sont effacées. Ce panneau est à l'enseigne de la société MCA.

A l'arrière de cette maison il y a une piscine en parpaings également non achevée. A ce propos Monsieur BORDELAIS, adjoint au maire de St Selve, me déclare qu'elle n'avait pas fait l'objet d'un permis de construire et qu'elle est en infraction.







CONSTATATIONS INTERIEURES

Le gros œuvre a été réalisé et la construction est hors d'eau / hors d'air.

L'enduit des murs extérieurs a été réalisé.

La maison est rectangulaire avec une chape en béton, des murs en briques et une charpente apparente.

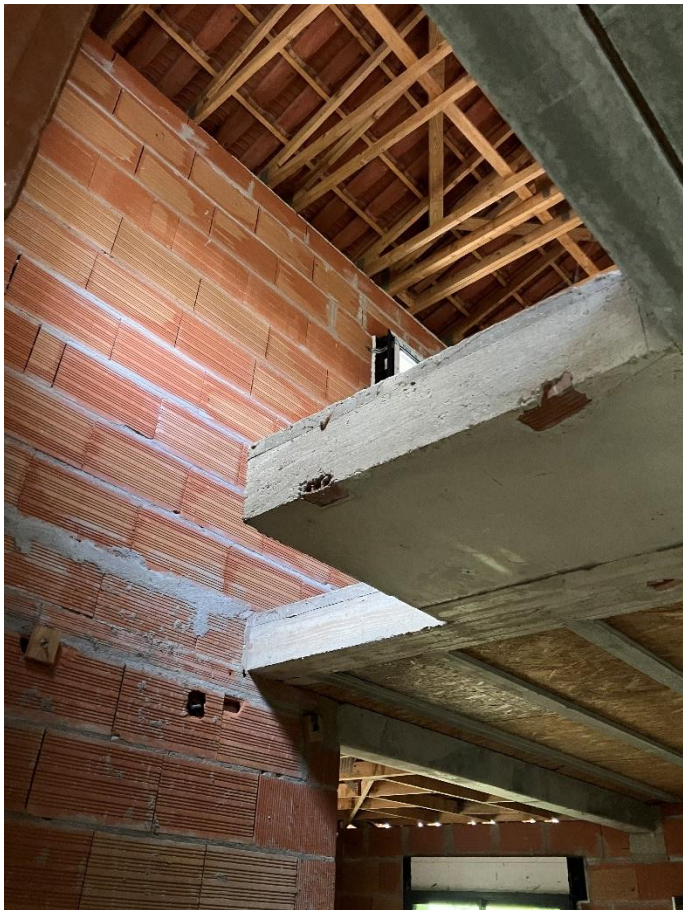
Elle est constituée d'un rez-de-chaussée non encore cloisonné et d'un étage en partie centrale uniquement.

L'escalier n'a pas encore été posé sur la trémie.

Sur l'extrémité gauche de cette maison il y a une extension chape béton et murs en parpaings couverte par la toiture avec un accès à la maison par une porte latérale.













A **10h05** j'ai mis fin à mes opérations de description, refermé à clés le local en question, et me suis retiré.

L'annexion de photographies me dispense d'une plus ample description.

Telles sont les constatations que j'ai pu faire pour servir et valoir ce que de droit.

Sous toutes réserves, dont acte.

**COUT : DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE EUROS ET
VINGT SEPT CENTIMES**

Emoluments Article A444-28 Com	219,16
Majoration Article A444-18 Com	0,00
Déplacement Art A444-48 Com	9,40
TVA (20%)	45,71
Sous-total	274,27
TOTAL TTC	274,27

